



APPEL D'INTÉRÊT

Préambule

Dans le cadre de son marché public 2026, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield invite les organismes, artistes et créateurs et créatrices en arts visuels à soumettre une proposition pour la réalisation d'une œuvre peinte ou appliquée de façon éphémère au sol sur la Ruelle de la Quenouille (voir la localisation en annexe 1) qui accueille le marché public de Salaberry-de-Valleyfield. La ville souhaite que le projet soit finalisé au plus tard le 21 août 2026, comme le marché public se tiendra les samedi 22 et 29 août, ainsi que les 5, 12, 19 et 26 septembre 2026.

Objectif

Le projet a pour objectifs :

- Embellir la ruelle par une fresque au sol colorée et éphémère ;
- Transformer un espace de passage en lieu de rencontre et de convivialité ;
- Soutenir et mettre en valeur la création artistique ;
- Enrichir le patrimoine artistique public.

Financement disponible

Le montant disponible pour la réalisation du projet est d'un maximum de 4 000\$

Le montant doit-inclure le cachet artistique, le matériel, l'assurance responsabilité, les taxes et tout autre frais requis à la réalisation du mandat.

Aucune autre somme ne sera versée.

Grandes lignes du projet

- L'espace disponible pour réaliser le projet de fresque est sur la surface asphaltée de la ruelle de la Quenouille, excluant le trottoir;

- La superficie occupée par l'œuvre peut être continue ou ajourée, sur la partie asphaltée, sur une distance minimale de 25 mètres de la ruelle de la Quenouille, pour une superficie totale minimale de 125 mètres carrés;
- La superficie occupée par l'œuvre ne peut dépasser les limites de la ruelle, entre les rues Hébert et Victoria;
- L'œuvre doit être d'inspiration contemporaine et ludique, sous la thématique maraîchère (évocation du marché public, fruits et légumes frais, etc), et s'agencer aux lignes graphiques du marché public de Salaberry-de-Valleyfield (voir la ligne graphique en Annexe 2);
- L'œuvre pourrait suggérer une animation avec la clientèle jeunesse, afin de les garder captifs sur le site du marché public, tout en conservant un aspect sécuritaire une fois la ruelle libre à la circulation automobile;
- Chaque artiste peut soumettre autant d'esquisses qu'il le souhaite pour la fresque. Rappel : Chaque esquisse doit être accompagnée de son propre budget et de son échéancier de réalisation.
- La fresque doit être une œuvre originale conçue et réalisée par un artiste ou sous sa direction active. Est considérée comme un artiste toute personne qui crée des œuvres pour son propre compte, qui possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline et dont les œuvres sont diffusées dans un contexte professionnel. (Règl.153-17);
- La fresque doit dégager une image de qualité et avoir un contour soigné. (Règl.153-17);
- Les couleurs utilisées ne doivent pas être réfléchissantes. (Règl.153-17);
- Les seules écritures et/ou logos autorisés doivent se rapporter au nom du concepteur, l'explication de la démarche artistique ainsi que les organismes ayant appuyé la réalisation de la fresque. Les écritures et/ou logos doivent être de faibles dimensions et être localisées en marge de l'œuvre. Cela ne s'applique pas aux écritures faisant partie intégrante de l'œuvre et n'ayant pas une visée commerciale (ex. poème, date, etc.).(Règl.153-17);
- Les matériaux utilisés dans la conception de la fresque doivent permettre sa durabilité pour la durée du marché public, soit un minimum de 6 semaines (ex. peinture à pigments possédant une stabilité élevée à la lumière) notamment en étant adaptés à la réalisation de fresques extérieures et au support retenu. (Règl.153-17);
- Caractère éphémère : le déposant doit démontrer comment son œuvre est éphémère et comment elle peut être retirée au besoin;

- Les soumissionnaires sont également invités à présenter, à titre optionnel, une ou plusieurs solutions visant à prolonger la durée de vie de l'œuvre au-delà de la période minimale requise. Ces options pourront notamment permettre à la Ville d'évaluer la possibilité de conserver la fresque pour une période additionnelle, incluant une réutilisation ou un maintien en place pour la saison estivale suivante. Les coûts, les conditions d'entretien et la durée de vie anticipée de ces options devront être clairement indiqués dans la proposition;
- Les logos d'entreprise, reproductions digitales, photographiques ou mécaniques d'enseignes peintes sur mur ou de murales sont prohibées (Règl.153-17).

Période de réalisation des travaux :

La fresque devra être réalisée entre le **10 et le 21 août 2026**. Les journées de travail pourront être consécutives ou non, afin tenir compte notamment des conditions météorologiques et des temps de séchage requis. Toutefois, afin de minimiser les impacts liés à la fermeture de rue nécessaire à la réalisation de l'œuvre au sol, la durée totale des interventions sur le site ne devra **pas excéder cinq jours**. L'artiste retenu devra transmettre à la Ville un calendrier prévisionnel des travaux et aviser celle-ci de toute modification 24 heures précédant la fermeture de rue demandée, afin de permettre la coordination par les travaux publics.

Documents requis pour déposer un projet

- Charte de projet
 - Présentation du projet
 - Esquisse préliminaire illustrant la fresque sur la Ruelle de la Quenouille
 - S'il y a lieu, le détail des logos, inscription et autres éléments qui vont être ajoutés à la murale (taille, localisation, couleur) ;
 - Biographie de l'artiste avec son portefeuille de projets similaires;
 - Budget prévisionnel;
 - Échéancier prévisionnel.

Date limite pour dépôt

La date limite pour déposer un projet est le **1^{er} juillet 2026, minuit**.

L'annonce du projet retenu, s'il y a lieu, est prévu la semaine du 6 juillet 2026.

Critères d'admissibilité

L'appel de projet s'adresse aux :

- Personnes morales à but non lucratif;
- Coopératives-;
- Entreprises collectives ;
- Artistes en arts visuels.

Critère de sélection

Les projets seront évalués par un comité interne selon les critères suivants :

1. Qualité du projet, de son intégration à l'environnement et au contexte immédiat ainsi que de la démarche artistique (30%)

- **Exemples d'éléments considérés :** Quel est le concept envisagé (thématique (s), effets, éléments représentés, composition, technique particulières) ? Décrire la démarche artistique et de quelle manière la fresque s'intégrera à l'environnement et à son contexte (fenestration, végétation avoisinante, etc.) ? Est-ce que les caractéristiques du secteur ont eu un impact dans le concept de la fresque ?

2. Qualité des portfolios et expérience dans la réalisation de projet comparables (20%)

- **Exemples d'éléments considérés :** Dossier de l'artiste (dans le cas d'un projet de mentorat avec une artiste émergente, joindre le dossier de la personne mentor). Le portfolio de l'organisme. Dans le cas d'un organisme non producteur de murales, préciser son expérience dans des projets de médiation culturelle ou joindre le portfolio de l'organisme producteur avec qui vous collaborez, le cas échéant.

3. Visibilité, qualité de l'intégration sur le territoire, accessibilité et impact visuel (25%)

- **Exemples d'éléments considérés :** La proposition s'intègre-t-elle harmonieusement à l'environnement du site ? La fresque est-elle conçue en fonction des caractéristiques physiques et de l'usage de l'espace (circulation, perspective, sécurité) ? Le traitement graphique permet-il un impact visuel fort à l'échelle du sol ? La proportion contribue-t-elle à valoriser ce site précis et à renforcer l'attractivité ou le caractère convivial ?

4. Faisabilité technique et budgétaire du projet (25%)

- **Exemple d'éléments considérés :** la complexité technique de l'ampleur du projet proposé en adéquation avec les prévisions budgétaires déposées. La présentation de solutions visant à prolonger la durée de vie de l'œuvre au-delà de la période minimale requise. (Les coûts, les conditions d'entretien et la durée de vie anticipée de ces options devront être clairement indiqués dans la proposition.)

Pour toute autre question, veuillez contacter

Nicolas Ouellet

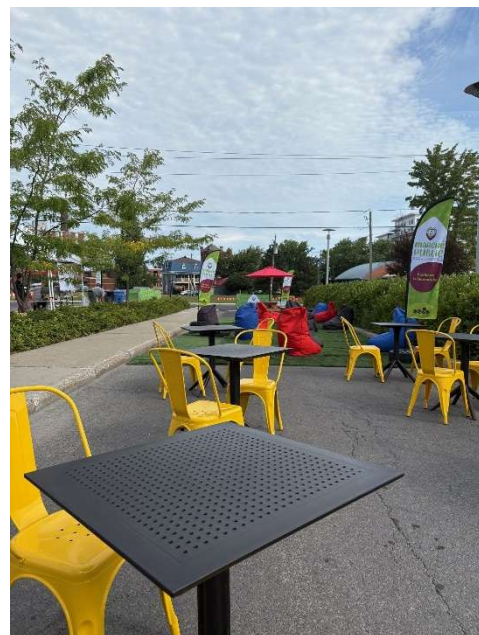
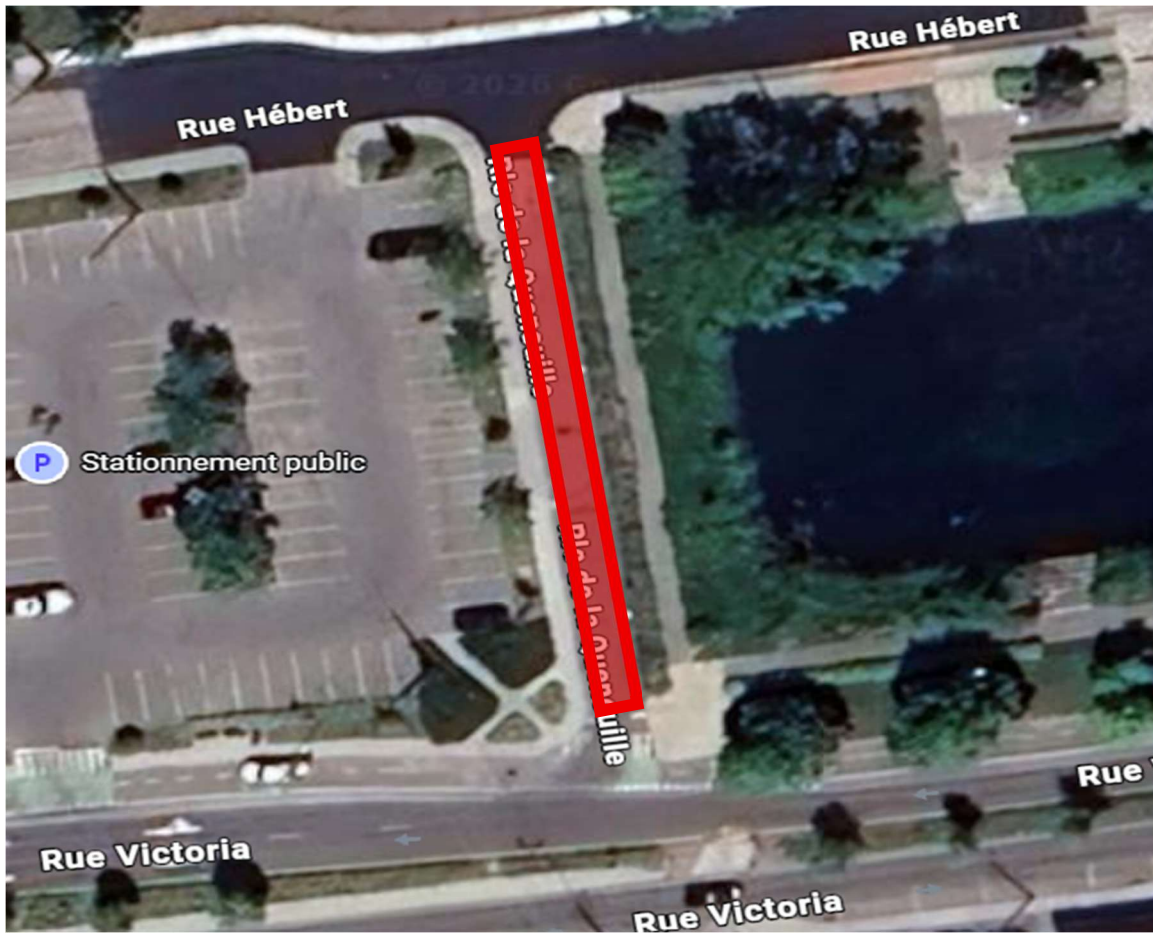
Technicien en loisirs

Nicolas.Ouellet@ville.valleyfield.qc.ca

450-370-4300 x3317

Annexe 1

Localisation du lieu



Annexe 2

Lignes graphiques du marché public

Lien vers la [vidéo du marché public](#)

